



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 3 juillet 2017 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{me} et MM. les conseillers André Claveau, Pauline Mercier, Jean Lalande, Vincent Roy, Jean-François Poulin et Rico Laguë, sous la présidence du maire, M. Josef Hüsler, formant quorum. Étaient également présents M. François Giasson, directeur général et M^{me} Marielle Benoit, greffière.

Première période de questions

Une des seize personnes présentes pose une question sur le sujet suivant :

- Sujet 12 - Demande de précision sur les dépenses autres.

2017-261

Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

34. Vente d'une partie du lot 4912 098 du cadastre du Québec - Parc Conrad-Blain
35. Fabrique Saint-Romuald de Farnham - Appui
36. Maladie de Lyme

Procès-verbaux

2017-262

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 26 juin 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 26 juin 2017 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 5 et 26 juin 2017.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2017-263

Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain - Avis de motion

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain* afin de les permettre, sous certaines conditions.



2017-264 *Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410 - Avis de motion*

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410* afin de mettre à jour les dispositions relatives au contrôle animal sur le territoire.

2017-265 *Adoption du projet de Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que le projet de *Règlement concernant le contrôle des animaux - RM410* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2017-266 *Adoption du premier projet de Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que le premier projet de *Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Que les résolutions 2017-160, 2017-161, 2017-162 et 2017-163 soient abrogées à toutes fins que de droit.

Administration générale, greffe et affaires juridiques

2017-267 *Immeuble sis aux 340-346, rue Principale Est - Autorisation de passage*

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 12 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise qu'une ouverture soit faite à la clôture de l'immeuble sis aux 340-346, rue Principale Est afin que les locataires puissent y accéder via le Stationnement de l'Hôtel-de-Ville.

QUE cette autorisation pourra être retirée en tout temps à la discrétion des membres du conseil municipal et que celle-ci ne confère pas de droits acquis.



2017-268

Ville de Granby - Entente en matière de loisirs

Documents : Lettres de la Ville de Granby datées des 2 et 5 juin 2017.

CONSIDÉRANT que la Ville de Granby a demandé une majoration importante des coûts afin que les citoyens de Farnham bénéficient du tarif résidant lors de leurs inscriptions aux activités de loisirs de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'année 2016-2017, seulement vingt-sept personnes se sont prévaluées des privilèges de cette entente;

CONSIDÉRANT que le Zoo de Granby ne fera plus partie de cette entente;

CONSIDÉRANT l'entente actuellement en vigueur avec la Ville de Saint-Césaire pour l'utilisation de leur piscine intérieure;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham informe la Ville de Granby qu'elle ne renouvellera pas l'entente en matière de loisirs et que celle-ci prendra fin le 31 juillet 2017.

2017-269

Ville de Saint-Césaire - Entente d'utilisation des installations aquatiques intérieures

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham informe la Ville de Saint-Césaire qu'elle désire que les cours de natation semi-privés et privés ne fassent plus partie de l'entente d'utilisation des installations aquatiques intérieures.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Finances municipales

2017-270

Programme de réhabilitation du réseau routier local - Volet redressement des infrastructures routières locales - Demande d'aide financière

Document : Projet de résolution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, non daté.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance des modalités d'application du Volet redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;



CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du Volet redressement des infrastructures routières locales.

2017-271 Transferts budgétaires

Document : Dossier de la trésorière daté du 1^{er} juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Démolition du bâtiment sis au 378, rue Principale Est	01-211-10-000	22-600-00-723	20 000 \$
	01-211-60-000		7 400 \$
Réfection de modules au Skatepark	02-701-71-447	02-701-58-522	10 000 \$

2017-272 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 30 juin 2017

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 30 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 055 572,34 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 485 018,34 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2017 soit approuvé.

2017-273 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 1

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 20 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 1 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Enviro⁵ au montant de 22 268,38 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.



2017-274 Travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau - Paiement 11

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 21 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham effectue le paiement 11 des travaux de réfection des filtres à la station de traitement d'eau à la compagnie Groupe Mécano inc. au montant de 156 767,43 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 15 149,91 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2017-275 Club de l'âge d'or Farnham - Aide financière

Document : Lettre du Club de l'âge d'or de Farnham datée du 15 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham octroie une aide financière de 2 500 \$ au Club de l'âge d'or de Farnham pour l'organisation de leur 50^e anniversaire qui sera célébré en 2018.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2017-276 Fin de la période de probation de M. Claude Chalifoux

CONSIDÉRANT que M. Claude Chalifoux a été nommé à titre de journalier au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) le 2 mai 2017;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Chalifoux était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M. Chalifoux a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme la nomination de M. Claude Chalifoux à titre de journalier au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics), rétroactivement au 2 mai 2017.

2017-277 Fin de la période de probation de M. Mark Fontaine

CONSIDÉRANT que M. Mark Fontaine a été embauché à titre de journalier au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) le 6 mars 2017;



CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Fontaine était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M. Fontaine a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham confirme l'embauche de M. Mark Fontaine à titre de journalier au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics), rétroactivement au 6 mars 2017.

2017-278

Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme)

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham embauche M. Guillaume Lafond à titre d'employé temporaire au Service des travaux publics (Département C - Service des loisirs, culture et tourisme) à compter du 31 juillet 2017 pour une période maximale de cent quatre-vingt jours consécutifs, au salaire prévu à la convention collective en vigueur.

Travaux publics

2017-279

Octroi du contrat de travaux de nettoyage et inspection télévisée de conduites d'égout

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 29 juin 2017.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres sur invitation, deux soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Enviro ⁵ inc.	51 256,79 \$
Le Groupe ADE inc.	51 282,63 \$

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le contrat de travaux de nettoyage et inspection télévisée de conduites d'égout soit octroyé à la compagnie Enviro⁵ inc. au coût de 51 256,79 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-445.

Services techniques et développement

2017-280

Réception finale des travaux électriques du terrain de baseball

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 20 juin 2017.



CONSIDÉRANT que la réception provisoire a été effectuée le 13 juin 2016;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham procède à la réception finale des travaux électriques du terrain de baseball du Parc de Rainville en date du 13 juin 2017.

2017-281

Stationnement - Demande d'exemption

Document : Dossier du directeur des Services techniques et développement daté du 17 mai 2017.

CONSIDÉRANT la demande d'exemption présentée par M^{me} Anita Turgeon pour l'immeuble sis aux 378-380, rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que la disposition réglementaire exigeant un nombre minimal de deux cases de stationnement par logement n'est pas abusive;

CONSIDÉRANT que les locataires de l'immeuble doivent bénéficier de stationnement hors rue;

CONSIDÉRANT que permettre un nombre de cases de stationnement inférieur à celui prescrit risque d'occasionner du stationnement permanent sur rue;

CONSIDÉRANT que le manque de stationnement risque d'être encore plus problématique en période hivernale, où le stationnement sur rue est interdit la nuit;

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham refuse la demande d'exemption de M^{me} Anita Turgeon pour son immeuble sis aux 378-380, rue Saint-Pierre.

QUE demande soit faite à M^{me} Turgeon :

- De cesser l'empiètement sans droit sur la propriété municipale.
- De déplacer sa clôture le long de sa limite de propriété.
- De retirer le pavage installé sur la propriété municipale.

2017-282

Demande de permis - 815, boulevard Magenta Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 juin 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour effectuer une réfection complète de la galerie avant, peindre des éléments existants sur le bâtiment, ajouter des volets sur une fenêtre et retirer les auvents du bâtiment sis au 815, boulevard Magenta Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier



ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la réfection complète de la galerie avant, peindre des éléments existants sur le bâtiment, ajouter des volets sur une fenêtre et retirer les auvents du bâtiment sis au 815, boulevard Magenta Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que les couleurs sélectionnées soient celles du deuxième choix, lesquelles sont :

- La porte blanche.
- La frise blanche.
- Le revêtement de déclin blanc.
- Les moulures décoratives brun foncé.

Que la résolution 2017-253 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2017-283

Demande de permis - 340-346B, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 juin 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour retirer les auvents de la façade avant du bâtiment sis aux 340-346B, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour le retrait des auvents de la façade avant du bâtiment sis aux 340-346B, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que les mains courantes présentes sur la façade avant de l'immeuble soient peintes en blanc.
- Que la frise soit repeinte de la même couleur.

2017-284

Demande de permis - 410-416, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 juin 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour remplacer une fenêtre par une porte et construire une galerie en façade arrière du bâtiment sis aux 410-416, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour remplacer une fenêtre par une porte et construire une galerie en façade arrière du bâtiment sis aux 410-416, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.



2017-285 Demande de permis - 986, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 juin 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour remplacer le revêtement extérieur du bâtiment sis au 986, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Rico Laguë

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour remplacer le revêtement extérieur du bâtiment sis au 986, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-286 Demande de permis - 373-375, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 juin 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour ajouter des luminaires au bâtiment sis aux 373-375, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour l'ajout de luminaires au bâtiment sis aux 373-375, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2017-287 Demande de dérogation mineure - Lot 4 354 049 du cadastre du Québec - 323, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 7 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de Trust National Ltée, propriétaire du lot 4 354 049 du cadastre du Québec sis au 323, rue Principale Est, visant à permettre l'implantation d'un nouvel escalier avant sur la limite avant de la propriété alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* permettent un empiètement maximal de 2 m dans la marge avant, sans s'approcher à moins de 1 m de la limite avant de la propriété.



2017-288 **Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 627 du cadastre du Québec - 1064, rue Saint-Bruno**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 7 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal approuve la demande de dérogation mineure de M. Michel Dauphinais, propriétaire du lot 4 446 627 du cadastre du Québec sis au 1064, rue Saint-Bruno, visant à permettre l'agrandissement d'un garage attaché au bâtiment implanté à une distance de 0,66 m de la limite arrière de propriété alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une limite minimale de 7,5 m.

M. Rico Laguë déclare son apparence de conflit d'intérêt, étant à l'emploi de la compagnie F. Ménard inc. Il se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2017-289 **Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 958 du cadastre du Québec - 1533, chemin des Coteaux**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 7 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement que la décision concernant cette demande soit reportée à la séance du 7 août prochain.

M. Rico Laguë reprend son siège.

2017-290 **Demande de dérogation mineure - Lot 4 447 333 du cadastre du Québec - 818, boulevard Kirk**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande la dérogation;



CONSIDÉRANT que le propriétaire a recours à d'autres alternatives pour avoir plus d'intimité dans sa cour;

CONSIDÉRANT qu'autoriser cette demande de dérogation mineure pourrait créer plusieurs précédents;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié dans le journal L'Avenir & Des Rivières le 7 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. André Claveau

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure de M. Martin Archambault, propriétaire du lot 4 447 333 du cadastre du Québec sis au 818, boulevard Kirk, visant à permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2 m en cour avant secondaire, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une hauteur maximale de 1,2 m.

2017-291

Demande de permis - 323, rue Principale Est

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 mai 2017.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la rénovation de la galerie avant du bâtiment sis au 323, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour la rénovation de la galerie avant du bâtiment sis au 323, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, à la condition que l'aluminium utilisé pour la rampe d'accès, la main courante, la lisse et la sous-lisse des garde-corps soit de couleur anodisé clair.

Loisirs, culture et tourisme

2017-292

Skatefest - Prêt de matériel

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 20 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham autorise l'utilisation et la fermeture temporaire du parc Arthur-Lussier le 12 août de 10 h à 19 h pour la tenue du Skatefest.

QUE la Ville de Farnham autorise, dans la mesure des disponibilités, le prêt du matériel suivant lors de ce tournoi :

- Deux estrades, le transport de celles-ci étant à la charge du demandeur.
- Cinq tables à pique-nique.



- Cinq tables pliantes.
- Dix chaises.

QUE la Ville de Farnham ne s'oppose pas à l'obtention d'un permis d'alcool pour cette activité.

QUE le comité organisateur devra détenir et verser à la Ville de Farnham, avant la tenue de l'événement, une assurance responsabilité civile minimale de 1 000 000 \$ pour cet événement.

Représentation

2017-293

Club de golf de Farnham inc. - 60^e anniversaire

Document : Lettre du Club de golf de Farnham inc. datée du 14 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham achète quatre droits de jeux et un billet de souper pour l'événement du 22 juillet 2017 soulignant le 60^e anniversaire du Club de golf de Farnham inc.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Ajout

2017-294

Vente d'une partie du lot 4 912 098 du cadastre du Québec - Parc Conrad-Blain

Documents : Lettre de la greffière datée du 28 juin 2017 et courriel de M^{me} Mélissa Leblanc daté du 29 juin 2017.

Il est PROPOSÉ par M. Jean Lalande

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham accepte de vendre à M^{me} Mélissa Leblanc et M. Pascal Papineau, une partie du lot 4 912 098 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 34 m², aux conditions suivantes :

- Le prix de vente sera de 2,73 \$ le pi².
- La Ville de Farnham mandate la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, pour effectuer cette division de lot et ces frais seront ajoutés au prix de vente.
- L'acte de cession devra être signé au plus tard le 1^{er} septembre 2017.
- Cette vente est faite sans garantie légale.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.



2017-295 Fabrique Saint-Romuald de Farnham - Appui

Document : Lettre de la Fabrique Saint-Romuald de Farnham datée du 3 juillet 2017.

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une rampe permanente pour personnes handicapées à l'église Saint-Romuald;

CONSIDÉRANT que des sommes seraient disponibles à cette fin auprès du gouvernement fédéral;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham appuie, sans contribution financière, le projet d'aménagement d'une rampe permanente pour personnes handicapées à l'église Saint-Romuald, selon les dispositions réglementaires, de la Fabrique Saint-Romuald de Farnham.

2017-296 Maladie de Lyme

CONSIDÉRANT que la maladie de Lyme est causée par une bactérie qui se transmet par la piqûre d'une tique infectée;

CONSIDÉRANT que cette maladie est apparue en 1977 dans la Ville de Lyme au Connecticut et que de nombreux cas ont été rapportés par la suite;

CONSIDÉRANT qu'au Canada les régions les plus à risque sont celles situées au Sud du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique, ainsi que dans certaines régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

CONSIDÉRANT qu'au Québec, les données disponibles permettent de confirmer la présence de populations de tiques infectées particulièrement dans les zones suivantes :

- Le Nord et l'Ouest de l'Estrie.
- Une grande partie de la Montérégie.
- Le Sud-Ouest de la région de la Mauricie-et-Centre-du-Québec.
- Le Sud-Ouest de l'Outaouais.

CONSIDÉRANT qu'en 2016, 179 cas de maladie de Lyme ont été rapportés au Québec, comparativement à :

- 160 cas en 2015.
- 126 cas en 2014.
- 143 cas en 2013.
- 43 cas en 2012.
- 32 cas en 2011.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Pauline Mercier



ET RÉSOLU unanimement que la Ville de Farnham demande aux paliers gouvernementaux d'augmenter les campagnes de prévention et de sensibilisation et de mettre tous les efforts dans la recherche de traitement pour cette maladie.

Seconde période de questions

Six des seize personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Maladie de Lyme.
- Utilisation des tondeuses le dimanche.
- Travaux futurs du boulevard de Normandie.
- Stationnement des véhicules lourds en zone résidentielle.
- Service ambulancier.
- Gare.
- Dérogation mineure.

La séance est levée à 19 h 48.

Marielle Benoit, OMA
Greffière

Josef Hüsler
Maire